



## AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que le Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de Cantley a été retiré par le conseil municipal le 12 avril 2016.

Toute personne intéressée peut consulter la résolution du retrait au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille seize.

---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis public indiquant le retrait du Règlement numéro 486-15 décrétant une dépense et un emprunt de 12 500 000 \$ pour la construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) de Cantley en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le 25<sup>e</sup> jour d'avril entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille seize.



---

Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier